47e Année - N° 3404. Le N° 0 25 c. PARAIT LE SAMEDI 26 Janvier 1935

SISTERON-JOURNAL

REPUBLICAIN DE GAUCHE

Politique - Littéraire - Sportif - Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
payables d'avance
Basses-Alpes et départements limitrophes ..... 13 francs.
Autres départements ..... 15 francs.
Etranger ..... 25 francs.
On s'abonne dans tous les Bureaux de — Poste —

Administration et Rédaction : 25, Rue Droite, 25, SISTERON
R. C. Sisteron 117. C.-C. Postal Marseille 156-36.
Fondateur : A. TURIN — Directeur-Gérant : M.-PASCAL LIEUTIER

— Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus. —
Les annonces sont reçues à l'AGENCE HAVAS, 62, rue de Richelieu, (2e), *et au Bureau du Journal.*

ANNONCES
Judiciaires, (la ligne) 1,50
Réclames, (la ligne) 1,50
Commerciales, (la ligne) 1,50
Pour les grandes annonces et les annonces répétées, on traite degré à gré.

La Réforme de la Justice

Il a été question, ces derniers temps, de toute une série de réformes, en commençant par celle de l'Etat. Le projet de la réforme de la Justice est par contre tout récent quoique l'opinion publique s'en soit emparée depuis longtemps.

Nous connaissons les grandes lignes de cette importante réforme, mais le projet lui-même, voire les projets puisqu'il s'agit de projets (cinq de décrets et cinq de loi) nous les attendions depuis longtemps.

Les réformes proposées et contenues dans ces projets se résument en trois idées principales :

1° — Assurer l'indépendance de la magistrature par la séparation effective du pouvoir politique et du pouvoir judiciaire ;

2° — Accélérer le cours de la procédure criminelle ;

3° — Coordonner l'action législative des différents départements ministériels.

Voilà les grandes lignes de cette réforme appelée à guérir la justice française de la plus grave maladie du moment : la politique.

Assurer l'indépendance de la magistrature vis-à-vis des partis politiques, voilà le but.

Pour assurer davantage l'indépendance de la magistrature du siège vis-à-vis du garde des Sceaux, M. Georges Pernot, ministre de la justice, demande, au moyen d'un projet de loi, la création d'un poste d'inspecteur général de la magistrature. Cet inspecteur aurait des pouvoirs disciplinaires très étendus; pouvoirs disciplinaires actuellement attribués au garde des Sceaux.

D'une stabilité garantie, cet inspecteur général aurait l'assistance de deux inspecteurs chargés de contrôler le fonctionnement de l'ensemble des services judiciaires. Evidemment dans le cas où les propositions du gouvernement sont ratifiées par les Chambres, seuls, les magistrats du parquet resteraient sous la dépendance directe du garde des Sceaux, conformément au principe posé par l'article 274 du code d'instruction criminelle.

La magistrature du siège deviendrait un grand corps indépendant du pouvoir politique.

A l'Inspecteur général serait dévolue la charge, très délicate, de proposer au garde des Sceaux la nomination des magistrats au siège, la désignation des juges d'instruction, les nominations aux promotions dans l'ordre de la Légion d'Honneur.

Par son autorité l'inspecteur général serait en quelque sorte le chef de tous les juges d'instruction de France. Sa fonction ne pourrait pas dépasser cinq ans. Choisi parmi les conseillers à la Cour de Cassation, il serait nommé pour cette durée et ne pourrait pas être renommé.

Ces réformes naturellement n'enlèveraient rien aux pouvoirs traditionnels du Président de la République, pouvoirs qu'il tient de notre Constitution.

M. Georges Pernot n'a pas oublié d'ajouter que la responsabilité du ministre de la justice devant le Parment subsisterait pleine et entière. Il aurait la faculté, d'après la nouvelle réforme, et cela dans des cas très excesptionnels, de refuser de contresigner les nominations proposées par l'inspecteur général.

La réforme comporte d'autres questions : garanties de carrière accordées aux magistrats ; interdiction des recommandations ; accélération du cours de la procédure criminelle ; enfin, un projet de loi qui est particulièrement intéressant : celui qui prévoit la coordination de l'action législative.

En effet, tout texte législatif, de quelque département ministériel qu'il émane, devrait être soumis au contre-seing du garde des Sceaux. Il est de tout intérêt à faire une coordination législative et politique.

Il n'est pas difficile qu'une commission de rédaction des lois soit bientôt créée afin que les textes votés soient applicables sans difficulté.

Vivement donc la réalisation de cette réforme qui nous donnerait une magistrature indépendante et, partant, un fonctionnement aussi parfait que possible de la justice...

Joé HOLZNER.

Pour Marcel PROVENCE

Marcel Provence est décoré. Certes un ruban n'ajoute rien à l'honneur ni à l'œuvre. Cependant nous nous réjouissons de celui de notre ami, car il signifie quelque chose et affirme une action utile. C'est pourquoi nous l'en félicitons cordialement.

J'en sais, et de nombreux qui seraient en embarras, à répondre : « Mais enfin, Monsieur, pourquoi cette distinction du commun des mortels ? » Nous en croisons des centaines à Paris qui n'eurent autres titres que d'approcher les gens au pouvoir et de s'aplatir devant eux.

Une sérieuse revision ramènerait à chiffre raisonnable les membres de la Légion d'Honneur. Nul ne s'en plaindrait et l'institution y gagnerait de prestige puisqu'il est écrit que l'homme ne secoue jamais son enfance et toujours se complait de flatteuses attentions.

Que je vous compte une drolerie vécue. Il y a plus de trente ans de cela j'étais à côté du bon, de l'exquis, du tendre Clovis Hugues, sur l'estrade en face d'un monument à inaugurer dans une localité de nos Alpes, je ne vous dirais pas où — vous en excuserez.

Nous avions tous deux un poème de circonstance en poche ; il sortit de la sienne, avec son papier, une fleur des champs, la faufila dans ma boutonnière disant : « Je te décore du plus grand ordre qui soit, celui de la nature immortelle ».

Mais il batissait sa galéjade, à son habitude, il la mena jusqu'au bout.

Le représentant du ministre avait apporté trois palmes académiques et on n'avait que deux candidats. « J'ai le troisième, affirma sérieusement Clovis Hugues ; dans ces montagnes ils savent tous lire et écrire excellement et j'eus grand peine à dénicher le lauréat complémentaire ». Il nomma son protégé — le seul de l'endroit qui sut à peine déchiffrer l'alphabet et incapable de tenir la plume. « Troun de l'er, s'exclama notre charmant poète, il fallait bien que cela devienne véritablement une distinction ! »

Et voilà comment, la *Marseillaise* exécutée à tonnante fanfare, la Durance roulant ses accords ensoleillés, fut rubanné le plus ignorant du canton.

Brave Clovis Hugues, que de souvenirs, des mois vécus ensemble en nos Alpes !

Que Marcel Provence et les lecteurs de *Sisteron-Journal* me pardonnent de préfacer d'une farce un sujet fort sérieux. C'est manière méridionale et ne saurais en déroger.

Qu'à donc fait Marcel Provence, ou plutot que n'a-t-il pas fait, toujours pour le bien de tous, s'entend. On semble avoir tout résumé de sa carrière si fournie et d'un plus long avenir d'une encore plus glorieuse moisson, à l'appeler un animateur. Et oui, c'est là, son privilège d'exception, la rareté de notre temps. Il résolut d'animer un empire, celui de notre soleil, celui de la Durance. Il a montré que le meilleur, le plus resplandissant de la Provence, se trouve au pays gavot ; que l'azur de la mer latine accroit son éclat, sa pureté, ses bienfaits à mesure qu'il s'étale vers Sisteron, pour s'accrocher en apothéose au Pelvoux, à la Meije et au Viso.

Mais animer signifie posséder âme ardente, généreuse, riche de dons à revivifier l'âme d'une région. Animer, c'est imprégner de cœur son énergie et de courage sa foi.

Animer, c'est renoncer souvent à la gratitude, faire du bien en fermant les yeux, s'exposer aux critiques, susciter l'envie, attiser la jalousie et aller quand même au seul mirage de son idéal.

Animer enfin, c'est aimer fervemment son œuvre, la vouloir efficace et la pousser comme un vent fougueux.

Marcel Provence réalise ce phénomène de se consacrer à cent activités, de n'en négliger aucune et de les mener à succès. Il rallume les fours des célèbres faïenciers de Moustiers, il célèbre à Nice, les artistes de notre domaine ; il peuple la Citadelle de Sisteron de chefs-d'œuvre pour l'éducation et le regal de tous ; il ressuscite le folk-lore se préoccupant des santons d'Aubagne et des coutumes de Fours ; il enseigne notre histoire, comme une chanson de gestes ; il glorifie nos dignes ainés ; il fait du régionalisme agissant, le seul qui compte. Rien ne le laisse indifférent des saines traditions à rénover de la vie artisanale à reprendre, de l'art populaire. Il ne s'arrête point de découvrir et d'instruire. Il prouve le mouvement en marchant et ne revendique pour récompense que de servir, de bien servir.

Les Beaux-Arts l'ont gentiment et dument crucifié comme maitre-faïencier de Moustiers-Sainte-Marie. Ce qualificatif lui plaira, mais nous ne devons pas oublier nous, Sisteronnais, ce qu'il consacra de fécondes initiatives à notre cité. Le théâtre, les semaines d'expositions, de fêtes, de commémorations, dans toute la contrée, la Citadelle maintenant classée parmi les merveilleuses attractions de la saison, ses hommages à notre Paul Arène.

Ah ! celui-là pouvait à *banastes*... fournir des titres à son bout de ruban, en donner à tant d'autres qui n'eurent rien en leur corbeillon.

Je ne sais s'il nous sera donné de « bruider » pour la croix de Marcel Provence avant cet été. Vienne l'août et nous lui montrerons avec quelle joie et de quel cœur nous saurons le féliciter et lui dire merci.

Emile ROUX-PARASSAC.

Mutualité des Dames de Sisteron

L'Assemblée Générale de la Société de Secours Mutuels des Dames de Sisteron a eu lieu Dimanche dernier sous la présidence de Madame Massot-Devèze.

Une assistance féminine nombreuse se pressait dans la grande salle de la Mairie écoutant avec attention l'intéressant exposé de la Présidente relatif au fonctionnement de la Société et à l'extension des divers Services Mutualistes. Il ressort de cet exposé que la situation Morale et Financière de la Société est des plus satisfaisants. Elle compte actuellement, en effet, 129 membres actifs et 108 membres honoraires et possède un Capital Social de 25.000 frs environ.

Au cours de l'année 1934, elle a payé 614 journées de maladie et 2 indemnités de maternité, soit une somme totale de 2.707 frs 50. Grâce à son adhésion à la Caisse Interdépartementale de Réassurance Mutualiste, elle couvre également ces risques de longue maladie et d'invalidité prématurée.

En raison de sa situation financière prospère, la Société a créé 4 pensions de retraite dont bénéficient ses membres les plus âgés.

Dans peu d'années, tous les membres de la Société jouiront d'une retraite grâce à son affiliation à la Caisse Autonome Interdépartementale des Alpes-Maritimes.

Enfin les inscriptions à la Caisse Chirurgicale atteignent à ce jour le nombre de 208.

La Présidente fait connaitre à l'assemblée que le Conseil d'Administration de la Caisse Chirurgicale envisage pour l'exercice 1935 une diminution des cotisations lesquelles seront ramenées de 16 frs par an (frais de gestion compris) à 13 frs pour les adultes, et de 7 frs (frais de gestion compris) à 6 frs pour les deux premiers enfants, les autres étant assurés gratuitement. Cette nouvelle est très favorablement accueillie par l'assistance qui apprécie comme il convient les sacrifices consentis par la Caisse chirurgicale Interdépartementale au profit des Mutualistes Bas-Alpins.

Au cours de l'exercice précédent en effet, les chiffres pour le département des Basses-Alpes sont les suisants :

Cotisations versées : 36051 frs.
Opérations payées : 68728 frs.

L'abaissement prévu des cotisations est, dans ces conditions, un avantage considérable de plus pour les sociétés de Secours Mutuels des Basses-Alpes.

Toutes ces heureuses extensions des services mutualistes permettent aux membres de la Société de bénéficier d'avantages égaux et parfois supérieurs à ceux des Assurances Sociales. Elles font honneur à l'esprit d'initiative et de progrès des Dames de Sisteron et on ne peut que souhaiter un succès toujours croissant à l'œuvre si féconde qu'elles ont réalisée.

Avant de se séparer, l'Assemblée a procédé à l'élection de la Présidente et du bureau arrivés au terme de leur mandat. La présidente et le Bureau sortants ont été réélus à l'unanimité.

Elle a voté également l'admission de 5 nouvelles adhérentes et de 2 nouveaux membres Honoraires et adressé des félicitations à Mme Bertrand Marie-Louise, conseillère, qui a récemment reçu la mention Honorable de la Mutualité, ainsi qu'à Madame Massot-Devèze, qui vient d'être nommée membre de la Commission administrative de l'Hôpital de Sisteron.

Union Mutualiste Départementale des Basses-Alpes

Messieurs les Présidents des Sociétés de Secours Mutuels des Basses-Alpes et leurs sociétaires affiliés à la Caisse chirurgicale mutualiste interdépartementale de Nice sont informés que le Conseil d'administration de ladite Caisse a obtenu de la part des cliniques des Alpes-Maritimes et du Var des conditions très avantageuses pour ses adhérents. Le tarif de séjour consenti par ces cliniques est réduit de telle sorte qu'il ne dépasse guère en certain cas le prix de journée des hôpitaux.

Tous les membres de la Caisse Chirurgicale pourront bénéficier de ces tarifs sur présentation de la carte Rose de ladite Caisse.

Voici la liste des cliniques qui ont fait à la Caisse chirurgicale ces conditions favorables :

© VILLE DE SISTERON

1. — Alpes-Maritimes. Nice :

Clinique Sainte-Marguerite : 2, rue Mantega, 25 frs. par jour en chambre à 2 lits, 30 frs. en chambre particulière.

Clinique Sainte-Croix, 40, rue de la République, 25 frs par jour en chambre particulière.

Clinique Saint-Antoine, 7 avenue Durante, 30 frs par jour en salle commune, 45 frs par jour en chambre particulière.

Monte-Carlo. — Hôpital de Monte-Carlo, 35 frs par jour en salle commune.

2. — Var :

Toulon. — Toutes les cliniques de Toulon : 35 frs par jour en salle commune, 45 frs par jour en chambre particulière.

Cannes. — Sté Française de Secours aux blessés militaires, rue Lycklama, 25 frs en salle commune et 40 frs en chambre particulière.

Pavillon Notre Dame des Pins, bd AlexandreIII, de 30 à 35 frs par jour selon chambre.

Asile Evangélique, Avenue de Grasse, chambre à 1 ou 2 lits (fermé de juin à octobre).

Clinique du Méridion, route de Fréjus, 35 frs par jour (chambre à 2 ou 3 lits) 40 frs par jour en chambre particulière.

Clinique Beausoleil, Bd Carnot, 30 frs par jour en salle commune, 45 frs en chambre particulière (prix forfaitaire pour opérations de plus de 10 jours tous frais compris).

Villa Mirejuan (Héliothérapie) 35 frs par jour en chambre à deux ou trois lits, 40 frs par jour en chambre particulière.

Clinique St-Nicolas, Docteur Puivost. — 35 frs par jour, en chambre particulière.

Grasse. — Clinique Ricord, 25 frs par jour en chambre de 3 ou 4 lits. 35 par jour en chambre particulière.

3. — Basses-Alpes. — La seule clinique du département, celle de Digne, pressentie au même titre que les autres, n'a donné aucune réponse aux dirigeants de la caisse chirurgicale.

Il reste entendu que ces tarifs concernent seulement le prix de la journée d'hospitalisation, non compris les soins, tarifs d'opérations, location de la salle, etc.. Ces prix sont couverts par la caisse chirurgicale aux conditions statutaires.

Il convient de rappeler que la caisse chirurgicale assure à ses adhérents « le libre choix du chirurgien dans toute la France », ce qui leur permet en cas de besoin de se faire opérer par les spécialistes les plus réputés.

L'Union Mutualiste fait connaitre également que le conseil d'administration de la caisse envisage pour l'exercice 1935 une diminution des cotisations lesquelles seront ramenées de 15 frs 25 par an pour les adultes à 12 frs 25, et de 6,25 à 5,25 pour les deux premiers enfants, les autres étant assurés gratuitement.

Cette heureuse entente avec les cliniques de la région complète les buts humanitaires de la Caisse Chirurgicale et favorise les mutualistes qui apprécieront le nouvel et important avantage dont lis vont bénéficier.

Association
des Commercants et Industriels
de Sisteron

La Fédération Méridionale s'est réunie en Assemblée Générale à Marseille le 9 Janvier, Palais de la Bourse, sous la présidence de M. Leboucher. Sont présents de nombreux délégués appartenant aux Associations régionales.

L'ordre du jour comportait :

1° — Une manifestation en faveur de la suppression du forfait obligatoire. Le maintien des Commissions Consultatives et le Moratoire fiscal.

Après un échange d'arguments renforçant les textes proposés, la première et principale question concernant le forfait obligatoire est abordée et les Associations présentes ou représentées ont fait connaitre au Président leur opinion, elles sont toutes décidées à réclamer le forfait facultatif et le maintien des Commissions Consultatives, au lieu des Commissions imposées avec régime nouveau ou les décisions sans appel soumettraient le contribuable à être le plus souvent taxé au dessus de son chiffre d'affaires véritable.

L'Assemblée Générale adopte à l'unanimité le texte d'un télégramme adressé immédiatement à M. le Président du Conseil, à M. le Ministre des Finances, à M. le Ministre du Commerce ; un autre télégramme fut également adressé aux mêmes personnages en faveur du Moratoire fiscal réclamant d'urgence des allègements indispensables, et arrêt de toutes poursuites en faveur des commerçants se trouvant dans une situation difficile.

Le Président communique tout le travail effectué par la Fédération pour arriver à atténuer les instructions données aux agents du Trésor et sur d'autres questions diverses et importantes portées à la connaissance du Sénat et de la Chambre des Députés.

Les Commerçants ! c'est un fait ! vivent des temps difficiles. De toutes parts on entend répéter : « Cela ne peut plus durer ainsi ». Ce qui est certain, c'est que les petits commerçants, malgré leurs rivalités personnelles et l'indifférence de quelques-uns à se défendre devant l'étreinte d'une fiscalité exagérée, conservent une inquiétude qui ne s'apaise pas. Assurément les causes en sont multiples et l'on ne peut songer à toutes les énumérer dans le cadre d'un article. Mais il en est une capitale sur laquelle nous revenons, elle concerne l'avenir des commerçants des petites localités livrés sans défense à un colportage ambulant intensif, aux loteries foraines et braconniers du négoce difficilement controlables qui menacent de plus en plus l'existence des sédentaires ayant pignon sur rue, toujours retrouvables et jouant le role de poires taillables et corvéables à merci.

Dans un grand nombre de localités les municipalités soucieuses de défendre les intérêts de leurs admisnistrés commerçants patentés principaux pourvoyeurs des caisses municipales, des décisions ont été prises en vue de la règlementation et augmentation du prix des places pour forains étrangers. A Digne, notamment, passant outre à l'obstruction de M. le Maire, les Conseillers, à l'unanimité, viennent d'accorder la priorité aux commerçants patentés de Digne, à ceux du département et s'il en reste, aux étrangers.

A Sisteron, malgré le vœu émis le 14 Décembre 1932 par l'Association des Commerçants contre l'envahissement de nos foires et marchés par des sidis ambulants et transmis à M. le Maire, aucune décision n'a été envisagée encore.

Quand donc se décidera-t-on à donner à tous les commerçants les satisfactions légitimes qu'ils attendent depuis si longtemps du bon sens de nos édiles ?

L'Assemblée générale annuelle aura lieu le mercredi 30 janvier prochain à 20 h. 30.

Il sera procédé au renouvellement de la Commission ; ne voulant plus assumer la direction de l'Association le Président laissera à l'Assemblée générale le soin d'en élire un autre.

Le Président.
A. REYNAUD.

A remettre à mon Fils...
Lorsqu'il aura vingt ans
Assurances Dotales
Fred. CODOUL, 33, Rue Droite,
— — SISTERON

Les enfants des Basses-Alpes de Marseille

Siège social : Boulv. Dugommier, 37

L'assemblée générale a eu lieu le 6 janvier. A la suite de cette Assemblée, le conseil d'administration a été formé comme suit :

Président honoraire : M. le Commandant Moullet. Président: M. Jolet, chevalier de la légion d'Honneur, Juge au Tribunal de Commerce ; Président-adjoint: Louis Signoret, courtier en grains; Vices-présidents: Mme Imbert, rentière, M. Armand Philippe, rentier; Secrétaire-général: Batistin Girard, employé des douanes; Secrétaire: Camille Pauchon, 1er cler de notaire; Trésorier: Lavigne, professeur ; Trésorier-adjoint: Arnoux Marius ; Archiviste: Bouffard Louis ; Syndic, Segond Damien ; Président de la branche mutuelle : Reynaud Louis, retraité des P. T. T. ; Président de la commission des Fêtes : Léon Arnoux ; Conseillers: Bertrand Jules, Bret Jules, Brunel, Jh. Daumas, Granier Roger ; Léotard, Nevière Louis.

— Le nouveau Conseil d'administration va faire tous ses efforts, pour donner à la société une activité toujours plus grande.

Bas - Alpins, groupez vous tous sous la bannière des « Enfants des Basses-Alpes » l'Union fait la force. Dans les grandes villes cosmopolites, plus que partout ailleurs, les orginaires d'un même département ont besoin de se grouper, de se sentir les coudes, pour pouvoir, à l'occasion, s'entraider dans la mesure du possible.

En hiver, la société organise, tous les dimanches ou samedis, des bals et fêtes de famille. En été, des excursions familiales. Tous les jeudis : de 18 h. 30 à 20 h., réunion amicale au siège, 37 boul. Dugommier, Brasserie du Globe.

Groupez-vous, le jour où la société aura atteint une importance suffisante, elle pourra posséder un siège et un gérant personnels et permanents ; les Bas-Alpins de Marseille et du Pays Gavot, pourront y trouver quotidiennement bon accueil, distractions et au besoin : aide et réconfort. Bas-Alpins : Tous pour un un pour Tous !

L. - S.

Dernièrement les contribuables du faubourg se sont réunis pour la défense de leur joli coin.

Ils ont chargé un des leurs, M. Pierre Laugier, de porter leurs doléances à la connaissance du Conseil Municipal par la voix de la presse :

Faubourg La Baume

Les habitants de La Baume sont vraiment des administrés patients et nos Ediles abusent tout de même un peu trop de cette patience.

Si nous nous félicitons de voir toutes les améliorations que l'on a faites en ville, tant au point de vue voirie qu'au point de vue hygiène ; si nous sommes particulièrement heureux de la réfection des ruelles de la Coste et de Bourg-Reynaud, nous nous demandons pourquoi on oublie La Baume ?

Nous avons vu s'édifier avec plaisir tous ces édicules d'extrême nécessité dans tous les quartiers de la Cité, mais nous constatons encore que la Baume a été oubliée ?

Puisque l'on parle de tourisme, croit-on que les touristes ne viennent pas visiter ce que nous appelons, nous, le plus beau site de notre pays ?

Au contraire ils y viennent très nombreux, mais j'avoue que nous sommes un peu honteux lorsque une de ces dames nous demande le petit abri discret et que d'autre part en continuant leur visite jusqu'au vieux couvent, elles ne rencontrent que des « sentinelles » montant la garde jour et nuit devant le mur qui avoisine l'école. Et quelle belle leçon d'éducation pour nos jeunes élèves ?

Egalement, des infiltrations d'eau se produisent dans les maisons, infiltrations qui sont dues à la non réfection des ruelles où l'égout a été creusé. Ces deux ruelles sont presque impraticables puisque les pavés n'ont pas été remis en place. Le caniveau de la rue Saint-Tropez n'a pas été refait non plus.

Nous sommes à nous demander si à la Mairie de Sisteron, il y a des représentants de ce quartier et si M. le Maire oublie qu'il existe, au delà de la Durance, en traversant le pont, une petite agglomération qui s'appelle LA BAUME, dans laquelle vivent bien modestement des gens qui payent leurs impôts comme ceux de la ville et que la plus élémentaire des justices serait qu'ils bénéficient aussi des mêmes avantages que leurs frères « Sisteronnais ».

Par contre on nous a octroyé, en Durance, du dépotoir des ordures ménagères de la ville.

Ne pourrait-on trouver pour ces déblais, un autre emplacement ?

« Les marres, par exemple... »

Nous serions reconnaissants à M. le Maire s'il voulait bien venir assister au déchargement du tombereau il verra que nous n'exagérons rien lorsque nous lui disons que le passant reçoit toute la poussière des immondices dans les yeux et sur ses vêtements. Jolie surprise pour le touriste qui se trouve à ce moment penché sur la rampe à regarder couler à ses pieds notre jolie Durance.

En exposant au Conseil Municipal nos légitimes revendications pour l'hygiène et la bonne circulation dans notre pittoresque faubourg, nous espérons que nos arguments l'auront convaincu et que bientot nous obtiendrons satisfaction, au cas contraire nous ferons de l'agitation pour lui montrer que nous savons nous défendre.

Pour les Contribuables
de La Baume :
Pierre LAUGIER.

Une seule Agence...
LA PROVIDENCE
Fred. CODOUL, 33, Rue Droite,
— — SISTERON
Pour vos Assurances...

à S. C...

Le Petit Chaperon Rouge

Sous le grand soleil de l'été,
Il nous apporta sa gaité,
Tel un coquelicot qui bouge
Dans les frémissantes moissons,
Et nous charma de ses chansons,
Ce bon petit Chaperon Rouge.

Il avait quitté le Midi
De son petit pas dégourdi,
Pour venir humer l'air des pentes,
Aussi tout le jour il courait,
Ce Chaperon, dans la forêt
Et dans les broussailles grinpantes.

Parfois il prenait dans ses doigts,
Dans ses doigts souples et adroits,
Un crochet de corne élastique,
Et faisait des mailles, subtil,
Avec un geste volatil,
Sur un vieux banc de bois rustique.

Comme il riait, riait, riait,
Comme l'air le coloriait,
Ce Chaperon de preste allure,
Et comme, grisé de ciel bleu,
Son regard semblait mettre en feu
Sa blondinette chevelure !

Parfois, son rire s'arrêtant,
Le silence revenait tant
Que l'on entendait son haleine
Se muer en soupir léger
Comme, s'il commence à neiger,
Un flocon touchant de la laine.

Ah ! que disait-il, ce soupir
Qui nous paraissait se tapir
Aux volants de la collerette ?
Le bon petit cœur émotif
L'émettait-il sans un motif,
Ou qu'avait-elle, la pauvrette ?

Puis quand le rire revenait,
Notre Chaperon rayonnait
Comme du soleil dans de l'onde ;
Sa tristesse ayant disparue,
Pour peu de chose on aurait cru
Qu'il octroyait sa joie au Monde.

Curieux comme un Chaperon,
Depuis Corps jusqu'à Sisteron,
Il parcourait l'Alpe estivale,
Regardant le mont, le torrent,
Le soleil dans des pics mourant,
Et la grande nuit qui dévale.

Et comme il s'endormait, le soir,
Sur l'oreiller, blanc repoussoir
Qui carminait sa mine rose !
Et l'air qui volait alentour
Paraissait lui faire la cour
Et lui baiser sa bouche éclose.

Puis le Chaperon repartit,
Tout flambant jeune et tout petit,
Vers son automnale Provence,
Ne nous laissant qu'un souvenir
Qui dans nos cœurs va devenir
Une joyeuse survivance.

Mais ce que nous craignons le plus,
Depuis les beaux jours révolus,
Pour lui qui si lestement bouge,
C'est que le loup, un clair matin,
Sur un côteau couvert de thym,
Ne mange le Chaperon Rouge !

Georges GEMINARD.

Radio Philips

SEUL, UN POSTE « PHILIPS »
vous assure d'une musicalité hors de pair, tout en étant d'une sélectivité supérieure à celle des postes ordinaires de même prix.

Mais en achetant votre *PHILIPS* chez le distributeur officiel le plus proche de votre domicile, vous serez de plus assuré *d'un service* constant et compétent.

Sont seuls Distributeurs Officiels et réparateurs agréés
C. Fiastre & Scala
Rue de Provence — SISTERON
Téléphone 101 et 3.
Vente à crédit depuis 95 frs par mois

Le redressement
de la
France - Mutualiste

le Ministère du Travail communique

Les Ministres des Finances, du Travail et des Pensions ont eu une premiére entrevue au sujet de l'affaire de la France Mutualiste.

Ils ont tombé d'accord sur la nécessité de considérer avec un intérêt particulier, en raison de la qualité d'anciens combattants, 200.000 mutualistes, victimes d'agissements dont la Justice est saisie.

Ils se proposent, en conséquence de soumettre après étude à l'agrément du Conseil des Ministres, un ensemble de mesures destinées à sauvegarder l'épargne des adhérents, après avoir ramené les engagements pris par la société à un taux en harmonie avec les conditions actuelles du loyer de l'argent et les versements déjà effectués, compte tenu des limites imposées par une stricte gestion des finances publiques.

Le Directeur Général de La France Mutualiste *communique* :

« Des informations récentes et de sources diverses, tendent à remettre en question, en l'aggravant, la situation de La France Mutualiste.

Des chiffres ne reposant sur aucune base technique ont été lancés à ce sujet.

En réalité, le déséquilibre provient de la différence entre le volume des engagements souscrits aux taux précédents et le volume des revenus des portefeuilles immobilier et mobilier de la société.

L'équilibre sera entièrement retabli dès que la conversion des taux de ces engagements, votés par l'assemblée générale du 30 juin 1934, aura été réalisée, concurrement avec l'appui que « La France Mutualiste » demande présentement à l'Etat.

Des deux communiqués ci-dessus nous concluons que « La France Mutualiste » doit vivre et qu'elle vivra. Pour celà, il est indispensable que ses membres gardent confiance la maison a été épurée et elle en avait besoin. Des techniciens d'une compétence et d'une probité éprouvée vont la diriger. Cette crise qu'elle vient de subir au milieu de la crise générale, sera surmonté. Le redressement s'opérera sera vigoureux avec l'appui

A. Colomb.

Chronique Locale et Régionale

SISTERON

BAL de L' AERO-CLUB *BAS-ALPIN.* — Nous apprenons qu'à la demande générale de ses membres le Comité directeur de l'Aéro-Club Bas-Alpin a décidé l'organisation d'un grand bal annuel qui aura lieu à tour de rôle dans chacune des villes du département. Pour 1935, ce grand bal de l'aviation aura lieu à Sisteron et la date en a été fixé au Samedi 9 février. Le bal sera paré masqué et travesti. Il y aura un concours de costumes, doté de prix en espèces et natures. Les costumes devront évoquer l'aviation.

Des directives complémentaires seront publiées ultérieurement.

Société de Secours Mutuels. — *Hommes.* — Les membres actifs et honoraires de cette association sont informés que le dimanche 3 février prochain aura lieu à la mairie de Sisteron à 10 heures du matin la réunion générale annuelle.

Les personnes désireuses d'appartenir à la mutualité et à la caisse chirurgicale qui en dérive sont priées de vouloir bien se faire inscrire avant cette date chez M. Donzion, président.

Nous les prions encore afin d'être bien renseignées sur le fonctionnement de la Caisse chirurgicale de vouloir bien se reporter à l'article que nous publions en 1ère page, qui a pour titre « Union Mutualiste Départementale des Basses-Alpes » dans lequel elles trouveront les renseignements nécessaires sur le fonctionnement de la caisse chirurgicale.

© VILLE DE SISTERON

A l'Eglise Cathédrale. — Sous les voutes de la Cathédrale de Sisteron, on entendra demain Samedi un des plus beaux concerts spirituels qu'on puisse rêver, comme a bien voulu dire son Excellence l'Evêque d'Amiens.

La Chapelle Ukrainienne qui a recueilli des éloges enthousiasmés de ses auditeurs partout où elle a chanté, donnera un grand concert spirituel demain à 20 h. 30.

Le programme de ce concert promet d'être très intéressant et parmi les chants religieux et cantiques exécutés tantôt en Slave, tantôt en français et latin il faut noter une admirable légende Sacré de Tchaikovski « Jésus Enfant plantait des roses dans son jardin » et le célèbre Credo, dont l'exécution par les Chanteurs Ukrainiens a été récemment diffusée par « Radio-Paris ».

CABINET DENTAIRE

A. SILVY

CHIRURGIEN-DENTISTE

Cabinet ouvert tous les jours

13, Rue de Provence — SISTERON

Caisse Mutuelle Chirurgicale des Basses-Alpes. — Tous les membres honoraires et participants de la caisse Mutuelle chirurgicale des Basses-Alpes, sont convoqués à l'Assemblée générale annuelle le dimanche 3 février 1935 à 14 heures au siège social, Mairie de Digne.

Ordre du jour : Situation générale compte rendu financier.

T. S. F.

les plus grandes marques :

DUCRETET — PHILIPS —o—

—o— SONORA — MALONY —

chez :

AUTOS-SPORTS

Ch. FERAUD — SISTERON

Réparations de toutes marques.

FOIRE. — *Voici la Mercuriale de la foire* du 21 Janvier 1935. —

Bœufs 2,50 à 3 ; vaches 2 à 2,50; veaux 4 à 4,25 ; moutons 4 à 4,25; brebis 2,45 à 2,50 ; agneau de pays 5,50 ; agneaux anglaisés 6,25 à 6,75; porcs gras 3,75 à 4 ; œufs 5,50 à 6 ; poulets 30 à 35 la paire ; poules 16 à 18 la pièce ; pigeons 10 à 11 la paire ; lièvre 45 à 50 ; lapins de coteaux 10 à 11 ; grives 3,50 à 4 ; blé 70 les 100 kg. ; avoine 45 à 50 sainfoin 100 à 110 ; amandes dures 80 à 100 ; amandes princesses 5,50 à 6 le kilo.

BAL des GARÇONS BOUCHERS — Nous avions parfaitement raison de prédire un gros succès au bal donné par la corporation des Garçons Bouchers de notre ville. Il fut en effet réussi et les honorables membres de cette corporation montrèrent qu'ils étaient gens de cœur et d'épée puisque durant le bal ils firent preuve d'amabilité envers leurs invités à qui ils adressent tous leurs remerciements pour leur gracieuse participation, ainsi qu'à MM. les patrons bouchers pour leur aide financière.

Consultation de Nourrissons. — Les mamans ou nourrices qui ont amené leurs enfants ne serait-ce qu'une fois dans la période comprise entre le 1er octobre 1933 et le 31 décembre 1934 sont invitées à venir aux consultations des samedi 2 et 16 février retirer les lainages ou objets de layettes auxquelles « elles ont droit » et dont le choix est fonction du nombre de présence.

Passé le 16 février ces objets seront retirés pour servir à la distribution de fin d'année 1935.

Le numéro de Novembre et décembre 1934 de ALPES et MIDI est en vente à la Librairie LIEUTIER, Sisteron.

VARIETES-CINEMA

AUJOURD'HUI

DEMAIN, matinée et soirée

ACTUALITES - PATHE-JOURNAL

Cette semaine encore deux grands films :

Son Altesse L'Amour

un film qui déborde de fantaisie avec André Lefaur, Roger Tréville Alerme, Prince et Annabella.

CIBOULETTE

d'après la célèbre opérette de Robert de Flers et Francis de Croisset, musique de Reynaldo Hahn, avec Simone Berriau, Thérèse Dorny, Robert Burnier, Urban et Dranem.

La semaine prochaine :

LE COMTE DE MONTE-CRISTO avec Jean Angelo.

Un incendie peut être pour vous la ruine... Evitez-la en vous assurant à la PROVIDENCE

Fred. CODOUL, 33, Rue Droite, — — SISTERON

CASINO-CINEMA

AUJOURD'HUI en soirée

DEMAIN, matinée et soirée

ACTUALITES PARAMOUNT

Quelques Chateaux de France documentaire

L'AIMABLE LINGERE, comédie-comique avec Camille Dax.

MATHURIN DANS LA JUNGLE dessins animés

Un véritable COCKTAIL de joie

Simone est comme ça

La semaine prochaine :

Un film que tout le monde voudra voir...

LE MAITRE DE FORGES

Etat - Civil

du 18 au 25 janvier.

PUBLICATION DE MARIAGES

Bernard Benjamin Bosc, soldat au 141e R. I. A. domicilié à Entrevaux et Paulette Julienne Booz, intérimaire des postes demeurant et domicilée à Sisteron. — Mario Francesco Bertagnolio, entrepreneur à Sisteron, et Hélène Lydie Henriette Plat, sans profession, demeurant et domiciliée à Sisteron.

NAISSANCES

MARIAGES

DÉCÉS

Néant.

VOUS POUVEZ GAGNER 700 à 1.000 frs par mois chez vous, Travail facile dans loisirs, timbre réponse. Ecrire : B. Gabriel, à Bièvres (S-et-Oise). 22 f.

Prêts

rapides avec ou sans garantie hypothécaires à partir de 5.000 francs et depuis 4 0/0. Avances sur récoltes, Aide pour s'établir ou prendre gérance. Etude et réponse gratuite, CAISSE CENTRALE, 56, rue Lafayette à PARIS.

à vendre

PETITE PROPRIETE, au quartier du Bas Sarrabosc, comprenant cabanon, vignes, arbres fruitiers, touchant au couchant Bougerel.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. BURLE, boulanger, rue Saunerie, SISTERON.

les AGENDAS DE POCHE et de COMMERCE de l'année 1935 ;

Sont en vente à

l'Imprimerie-Librairie

M.-PASCAL LIEUTIER

25, Rue Droite — SISTERON

Etude de Me Joseph TARTANSON
Docteur en Droit
Avoué près le
Tribunal Civil de DIGNE.

Extrait

d'un

Jugement correctionnel

D'un jugement rendu par le Tribunal Correctionnel de DIGNE le treize décembre mil neuf cent trente quatre, il a été extrait ce qui suit :

En la cause du Ministère Public près ce Tribunal poursuivant en délit de mise en vente de similaire d'absinthe, demandeur.....

.....et l'Administration des Contributions Indirectes partie civile intervenante ayant Me FRUCHIER pour avoué, et encore en la cause du SYNDICAT CENTRAL DES FABRICANTS D'ANIS dont le siège social est à PARIS, 103 Bd Hausmann poursuites et diligences du Président de son Conseil d'Administration en exercice autre partie civile ayant Me TARTANSON, pour avoué ;

Contre

LAURENT Paul, cafetier à SISTERON....

Attendu qu'il est résulté d'un procès-verbal.....

..... et des débats la preuve que le prévenu a, à SISTERON le trois mars mil neuf cent trente quatre, en tous cas depuis un temps non prescrit, mis en vente un similaire d'absinthe ;

Attendu que ces faits ainsi établis constituent le délit prévu et puni par l'article premier de la loi du seize mars mil neuf cent quinze modifié par la loi du dix sept juillet mil neuf cent vingt deux et par le décret du vingt quatre octobre mil neuf cent vingt deux ;

Attendu que l'intervention de l'Administration des Contributions Indirectes ainsi que celle du SYNDICAT CENTRAL DES FABRICANTS D'ANIS sont régulières en la forme et qu'il y a lieu de les déclarer recevables ;

...Attendu que les agissements délictueux du sieur LAURENT ont évidemment causé à la collectivité des fabricants d'Anis un préjudice moral en déconsidérant les produits anisés et un préjudice matériel en jetant sur le marché des consommations, au détriment des produits sains et légaux des similaires d'absinthe interdits par la loi ;

Attendu que le Tribunal a les éléments suffisants pour fixer le montant de ce préjudice.....

PAR CES MOTIFS :

Le Tribunal Correctionnel de DIGNE, aprés en avoir délibéré conformément à la loi déclare LAURENT atteint et convaincu du délit qui lui est reproché et en répression le condamne à la requête du Ministère Public à une amende de 25 francs.

...reçoit l'Administration des Contributions Indirectes en son intervention sur les poursuites du Ministère Public et sur ses conclusions condamne LAURENT :

1°) — à une amende de 50 francs pour fabrication et vente de similaire d'absinthe ;

2°) — à une amende de 50 francs pour fabrication clandestine de spiritueux anisés ;

...et encore sur les amendes et le quintuple droit, aux décimes et demi-décime ;

...reçoit également le SYNDICAT CENTRAL DES FABRICANTS D'ANIS en son interventions sur les poursuites du Ministère Public, et sur ses conclusions condamne LAURENT à lui payer à titre de dommages-intérêts la somme de DEUX CENTS FRANCS ;

autorise ledit Syndicat à faire insérer le présent jugement dans le SISTERON-JOURNAL qui s'imprime à SISTERON, et ce aux frais du condamné sans que cette insertion puisse dépasser la somme de DEUX CENTS FRANCS ;

le condamne enfin à tous les dépens ; fixe au minimum de la loi la durée de la contrainte par corps ;

Fait jugé et prononcé....

Pour extrait,

J. TARTANSON.

CREDIT LYONNAIS

Capital et Réserves 1 milliard 208 millions

1475 Sièges en France et à l'Etranger

Agence de DIGNE, 28, Bd Gassendi

Téléphone N° 37

Bureaux rattachés : **SISTERON**, télép. 113, ouvert le mercredi, samedi et jours de foire. **Aux MEES**, ouvert le Jeudi. **BARREME — CASTELLANE — SEYNE**

Toutes opérations de banque et de titres. Location de compartiment de coffre-forts

Tôt ou tard le constipé est frapqé par l'appendicite

C'est une scène qu'on peut voir tous les jours ; un quartier en émoi ; une ambulance arrêtée ; deux deux infirmiers en blouse blanche y chargent avec précaution une civière où repose un malade terreux, aux yeux pleins de fièvre et d'angoisse.... Renseignez-vous, on vous répond : « appendicite ! crise grave.. hôpital... opération urgente ! » Et vous ne manquez pas de vous dire : « Comment se peut-il que cette maladie à peine connue autrefois, fasse aujourd'hui des victimes en pareil nombre. »

La raison en est simple.

Autrefois, on vivait de façon plus saine, plus naturelle, on ne restait pas enfermé onze mois et demi sur douze dans la ville et 8 heures par jour dans un atelier, un bureau ou un magasin.... on prenait davantage d'air et de mouvement ; on ne se fatiguait pas autant, on ne se « rongeait pas les sangs » et la constipation était très rare. Aujourd'hui c'est devenu un véritable fléau ! On peut dire que tout sédentaire, tout citadin moderne, est un constipé, donc un malade et qui ne pense pas à se soigner comme tel. Pourquoi nos contemporains attendent-ils d'en arriver là au lieu de soigner leur constipation, d'aider leur organisme à débarrasser régulièrement de ses déchets.

La TISANE des CHARTREUX de DURBON ce merveilleux élixir à base de plantes des Alpes leur en offre le moyen si simple, si agréable si sûr et si peu couteux ! Au premier signe de constipation, une cure de TISANE DES CHARTREUX DE DURBON et tout rentre dans l'ordre : l'intestin se remet à travailler normalement, le sang récupère sa pureté, tout risque d'inflammation est écarté, la dangeureuse appendicite est évitée.

Constipés, cessez de vous négliger ne tardez pas à commencer votre cure de TISANE des CHARTREUX DE DURBON, comme tant d'autres, elle vous guérira, elle vous évitera la table d'opération.

8 Mars 1933.

Etant atteint de constipation opiniâtre avec boutons et rougeurs au visage et ayant en vain essayé quantité de produits sans effet jusqu'ce jour, j'ai eu recours, après avoir vu l'annonce sur le journal, à votre merveilleuse Tisane des Chartreux de Durbon.

Je n'ai qu'à me louer de ses bienfaits car depuis je suis débarrassé de mes maux et j'ai recouvré la santé ; aussi à chaque saison jen'oublie pas d'en faire une cure. Je vous autorise à publier ma lettre afin de faire connaitre ce dépuratif à tous ceux qui comme moi ont souffert.

A. LAFONT, voag. de Com., 29, Grande rue, à Jallieu (Isère).

Vous contenter de la

MOITIÉ

d'un comique?

— Jamais !.. direz-vous.

Alors pourquoi vous satisfaire de la moitié seulement des plaisirs de la T. S. F. ? Un Philips 521 vous transmet toutes les stations émettrices sans aucune exception. Un montage nouveau Octode-Super : une sensibilité sans précédent, une sélectivité rigoureuse, la qualité tonale Philips. Que vous faut-il de plus ? - Son prix ? Il est minime :

PRIX IMPOSÉ : **1.225 Frs**

PHILIPS

OCTODE-SUPER 521

Demandez une démonstration gratuite

C. FIASTRE et M. SCALA

Distributeurs Officiels « PHILIPS »

6, Rue de Provence, SISTERON

Téléphone 3 et 101.

Service Régulier par Autocars

SISTERON - DIGNE - SISTERON

P. BUES, SISTERON — *Télép.* 0.20

BANQUE des ALPES

Ancienne Banque Chabrand & Caillat

Capital : 6 Millions entièrement versés

Siège Social à GAP : 12, Rue Carnot

TÉLÉPHONE: 0.15 ET 1.97

AGENCES

SISTERON

BRIANCON · EMBRUN · LARAGNE · SEYNE-LES-ALPES · SAINT-BONNET · VEYNES

Toutes opérations de BANQUE et de TITRES

CHANGE

LOCATION de COFFRES-FORTS

au siège et dans les Agences

Observation Utile

Dès que la gène respiratoire ou l'oppression annoncent qu'un rhume ne cède point aux moyens habituels, il faut employer la Poudre Louis Legras, ce merveilleux remède qui a obtenu la plus haute récompense à l'exposition Universelle de 1900. Sous son influence les complications naissantes disparaissent instantanément. Les accès d'asthme même de catarrhe, la toux des vieilles bronchites, sont promptement améliorés et guéris.

Une boîte est expédiée contre mandat de 5 frs 25 (impôt compris) adressé à Louis Legras, 1 Boulevard Henri IV, à Paris.

Sisteron — Imprimerie P. Lieutier

L'Imprimeur-Gérant : P. LIEUTIER

© VILLE DE SISTERON

EN PLUS DE LA

7

A "TRACTION AVANT"

DONT LE SUCCÈS GRANDIT SANS ARRÊT

30.000 voitures

LIVRÉES EN 6 MOIS

LES USINES

CITROËN

LIVRENT DÈS MAINTENANT

11

LA "TRACTION AVANT"

VOITURE DE FAMILLE SPACIEUSE
3 A 9 PLACES FACE A LA ROUTE
ÉCONOMIQUE : 11 LITRES AUX 100 KM.
RAPIDE : 110 KILOMÈTRES A L'HEURE
MAXIMUM DE SÉCURITÉ PAR LES
CARROSSERIES "TOUT-ACIER"
MONOCOQUE SANS CHASSIS

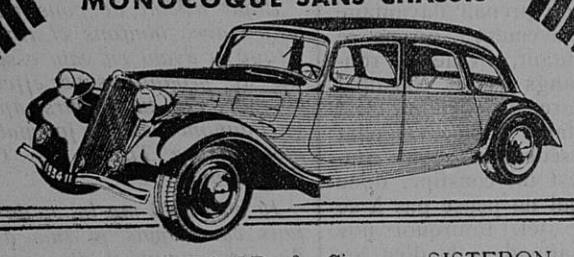

Garage AILHAUD & Cie — SISTERON
Garage CHARMASSON S. A. — GAP

Maladies de la Femme

Exiger ce portrait

Toutes les maladies dont souffre la Femme proviennent de la mauvaise circulation du sang. Quand le sang circule bien, tout va bien : les nerfs, l'estomac, le cœur, les reins, la tête, n'étant pas congestionnés, ne font point souffrir. Pour maintenir cette bonne harmonie dans tout l'organisme, il est nécessaire de faire usage, à intervalles réguliers, d'un remède qui agisse à la fois sur le sang, l'estomac et les nerfs, et seule la

JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY

peut remplir ces conditions, parce qu'elle est composée de plantes, sans aucun poison, ni produits chimiques, parce qu'elle purifie le sang, rétablit la circulation et décongestionne les organes.

Les mères de famille font prendre à leurs fillettes la JOUVENCE de l'ABBÉ SOURY pour leur assurer une bonne formation.

Les dames en prennent pour éviter les migraines périodiques, s'assurer des époques régulières et sans douleur.

Les malades qui souffrent de Maladies intérieures, suites de Couches, Pertes blanches, Métrites, Fibromes, Hémorragies, Tumeurs, trouveront la guérison en employant la JOUVENCE de l'ABBÉ SOURY.

Celles qui craignent les accidents du Retour d'Age doivent faire, avec la JOUVENCE de l'ABBÉ SOURY, une cure pour aider le sang à se bien placer et pour éviter les maladies les plus dangereuses.

La JOUVENCE de l'ABBÉ SOURY, préparée aux Laboratoires Mag. DUMONTIER, à Rouen, se trouve dans toutes les pharmacies.

PRIX : Le facon { Liquide / Pilules } 10 fr. 60

Bien exiger la véritable JOUVENCE de l'ABBÉ SOURY qui doit porter le portrait de l'Abbé Soury et en rouge la signature Mag Dumontier

Aucun autre produit ne peut la remplacer 13

Sisteron - Journal

est en vente

à MARSEILLE, chez M. LAFAY, kiosque 12, à la Canebière ;

à AIX, chez M. MILHAVET, Journaux-Tabacs — Cours Mirabeau

et au Bureau du Journal, à SISTERON

en vente à la Librairie LIEUTIER.

COMPAGNIE DES

Transports Citroen

DES ALPES

10, Avenue de Grenoble - GAP

Téléphone 2-17

Ligne n° 1 GAP - BRIANÇON - La GRAVE (1)
CORPS - GAP - BRIANÇON (2)

HORAIRE (1) quotidien du 10 juil. au 10 sep. 1934

aller		*retour*
6 h 00	Gap	19 h 45
7 h 30	Embrun	18 h 45
8 h 45	Briançon	17 h 15
10 h 30	Le Lautaret	16 h 15
10 h 45	La Grave	16 h 00

HORAIRE (2) quotidien toute l'année

aller		*retour*
13 h 30	Corps	11 h 15
14 h 30	Saint-Bonnet	10 h 15
15 h 00	*(ar.)* Gap *(dép.)*	9 h 45
16 h 30	*(dép.)* Gap *(ar.)*	9 h 30
17 h 30	Embrun	8 h 15
19 h 00	Briançon	7 h 00

Ligne n° 2 — GAP - MARSEILLE

Gap	6 h. 00	Marseille	16 h. 00
Sisteron	7 h. 00	Aix	16 h. 50
Manosque	8 h. 15	Manosque	18 h. 15
Aix	9 h. 15	Sisteron	19 h. 20
Marseille	10 h. 15	Gap	20 h. 30

Bureau à Marseille : BAR-VENTURE, 12 Porte d'Aix.
Bureau à Sisteron : JEAN GALVEZ, transports.

Ligne n° 3 — GAP-GRENOBLE - ROUTE NAPOLÉON

Horaire d'Eté

aller				*retour*		
6,15	9,45	16,00	Gap	11,30	15,00	19,30
6,45	10,15	16,30	St-Bonnet	11,00	14,15	19,00
7,30	11,15	17,15	corps	10,15	13,30	18,15
8,30		18,15	La Mure	9,15		17,15
9,45		19,30	Grenoble	8,00		16,00

Horaire d'Hiver

aller				*retour*		
6,15	9,45	15,15	Gap	11,30	15,00	19,15
6,45	10,15	15,45	St-Bonnet	11,00	14,15	18,45
7,30	11,15	16,30	corps	10,15	13,30	18,00
8,30		17,30	La Mure	9,15		17,00
9,45		18,45	Grenoble	8,00		15,30

Ligne n° 4 — GAP - NICE — Route Napoléon

Gap	6 h. 00	Nice	13 h. 00
Digne	8 h. 00	Cannes	14 h. 00
Cannes	11 h. 30	Digne	18 h. 00
Nice	12 h. 30	Gap	20 h. 00

MESSAGERIES A TOUS LES SERVICES
Devis pour excursions sur demande

RENAULT

Les Modèles 1935 sont incomparables

l'automobile de France

SISTERON — Téléph. 18. Maxime BUES, concessionnaire régional.

L'Imprimeur-Gérant, Vu, pour la légalisation de la signa ture ci-contre, le Maire,

© VILLE DE SISTERON